



Lettre ouverte à Barbara Pompili, Ministre de (la) Transit(ion) (Eco)logique

Le bateau coule et l'OFB regarde ailleurs !

Brest, le 29 avril 2020

Oui, Madame la Ministre, le bateau de la protection de la biodiversité marine est en train de sombrer, mais la direction de l'OFB et ses ministères de tutelle (Ecologie et Agriculture) ne veulent pas se mouiller !

Pourtant, les missions confiées à notre navire donnaient envie de naviguer loin :

- Une mer saine et productive dans toutes les eaux sous juridiction française,
- Une nouvelle stratégie des aires protégées qui prévoit 30% d'aires marines protégées dont 10% en zones de protection forte,
- La protection de tous les récifs coralliens d'ici 2022,
- La lutte contre les effets du réchauffement climatique dans l'océan et la perte de biodiversité marine,
- La restauration de 60% des habitats marins en mauvais état de conservation,
- La gestion ou l'appui à la gestion de plus 500 aires marines protégées,
- Une expertise sur les grands projets d'aménagements, comme les énergies renouvelables marines,
- La création et l'animation de 500 aires marines éducatives d'ici 2022 ...

C'est pour évoquer ces missions d'intérêt commun et rencontrer les agents qui contribuent à leur mise en œuvre que vous visitez aujourd'hui le pôle marin de Brest de l'Office français de la biodiversité.

Déjà en avril 2016, vous étiez venue nous rencontrer dans le cadre de la préfiguration de l'Agence française pour la biodiversité (AFB), qui a englobé en 2017 l'Agence des aires marines protégées (AAMP) basée à Brest. Nous vous avons présenté nos missions, nos réussites, nos difficultés. Nous étions alors fiers de nos réalisations : en 10 ans, mettre en place un véritable réseau d'aires marines protégées (moins de 1% à la création de l'Agence en 2007, 18% dix ans plus tard) dont une grande partie gérée en propre, tout en développant les compétences et l'expertise nécessaires pour les politiques publiques de préservation des écosystèmes marins. **Vous aviez reconnu la pertinence de nos actions, approuvé le maintien d'un pôle dédié au milieu marin à Brest ... et constaté l'insuffisance des ressources humaines et financières qui nous étaient allouées.** La création de l'AFB portait la promesse de régler nos problèmes, au moins sur le plan des moyens.

Quelle est la réalité 5 ans plus tard, après une deuxième fusion avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage pour créer l'Office français de la biodiversité ? **Notre constat est amer : les spécificités du milieu marin ont été dissoutes, nos constructions, sabordées, et l'équipage se retrouve à la dérive.**

Nos directeurs actuels n'ont pas de véritable expertise sur la biodiversité marine et ne prennent pas la mesure de ses enjeux. Notre directeur général, Pierre Dubreuil, qui se targue d'être expert dans bien des domaines, a pour seule référence l'inauguration d'une exposition sur les abysses au Muséum d'Histoire Naturelle ... Il nie les différences entre les milieux terrestres, aquatiques et marins, afin de promouvoir des agents polyvalents, donc interchangeables. **Marins ou pas, les agents sont ainsi contraints de se diversifier sur des missions toujours plus nombreuses et pour lesquelles ils ne sont ni compétents, ni motivés.** Cette politique a conduit au mal-être de nombreux agents, voire à des drames dans certains services territoriaux (dont vous vous êtes émue dans votre allocution vidéo du 8 avril¹), mais aussi dans les entités nationales de notre établissement.

La direction a fait le choix d'une organisation fondée sur l'échelon régional, dont chacun sait qu'il n'a aucune pertinence en mer, puisqu'elle se gère à l'échelle des façades maritimes ou par bassins océaniques dans les Outre-mer. Une aberration au regard des politiques publiques de protection du milieu marin et de l'organisation des services de l'Etat en mer avec qui collaborent les agents de l'OFB. **Les agents qui travaillent à la protection et la gestion du milieu marin sont ainsi dispersés dans 17 directions différentes de l'établissement !** Cela engendre une perte de visibilité, de cohérence, d'efficacité, dans un contexte d'effectifs dédiés à la mer toujours insuffisants, malgré les belles promesses.

Ce n'est évidemment pas ce qu'il va vous être présenté aujourd'hui lors de votre visite au pôle marin de Brest (que l'on nous interdit d'ailleurs de nommer ainsi, cela en dit long) ...

Vous qui avez le goût pour la grande cuisine, au point d'ouvrir le ministère aux émissions culinaires télévisées² pour vendre la soupe du Ministère de l'Ecologie, voici la recette que notre direction vous a mitonnée. Derrière l'enrobage, peut-être saurez-vous déceler ce goût âpre, celui de l'amertume des équipes, celui d'une mélange maladroit qui aurait mal tourné. **Nous vous révélons certains ingrédients de cette tambouille :**

- « Un poste de « Délégué mer et littoral », basé à Brest, a été créé pour mettre de la cohérence entre tous les services intervenant sur la biodiversité marine » **Traduisez : un cache misère, sans aucune autorité hiérarchique, ni moyens alloués.** Imposer une vision stratégique aux 17 directeurs concernés, est mission impossible.
- « Les Parcs naturels marins ont reçu des renforts avec 37 nouveaux postes » : **Traduisez : peau de chagrin !** Ces postes portent à une quinzaine d'agents les effectifs de chaque parc – la moitié de ce qui était prévu à leur création -, sans

¹ <https://www.youtube.com/watch?v=AfnBDNQE81k>

² https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/le-brief-politique/ecologie-que-va-faire-barbara-pompili-dans-top-chef_4344929.html

commune mesure avec leurs objectifs de gestion ou les dotations en ressources humaines des Parcs nationaux. Ces créations, étalées entre 2020 et 2022, ne permettent que de doter à minima les 4 derniers parcs naturels marins passés en phase opérationnelle (Cap Corse, Bassin d'Arcachon, Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis, Martinique).

- « Les recrutements d'agents en CDD et en service civique permettent d'assurer les missions temporaires » : **Traduisez : précarité maximale, absence de continuité !** La quasi-totalité des agents précaires remplissent des missions permanentes dans les services marins, qu'il s'agisse de postes administratifs ou techniques. Ainsi, des collègues en contrats courts, en intérim ou en apprentissage, se voient confier des responsabilités, voire l'encadrement d'autres agents, et se succèdent sans cesse sur un même poste. Dans les parcs naturels marins, selon les chiffres fournis par la DRH elle-même, la proportion d'agents précaires est comprise entre 30% et 60%



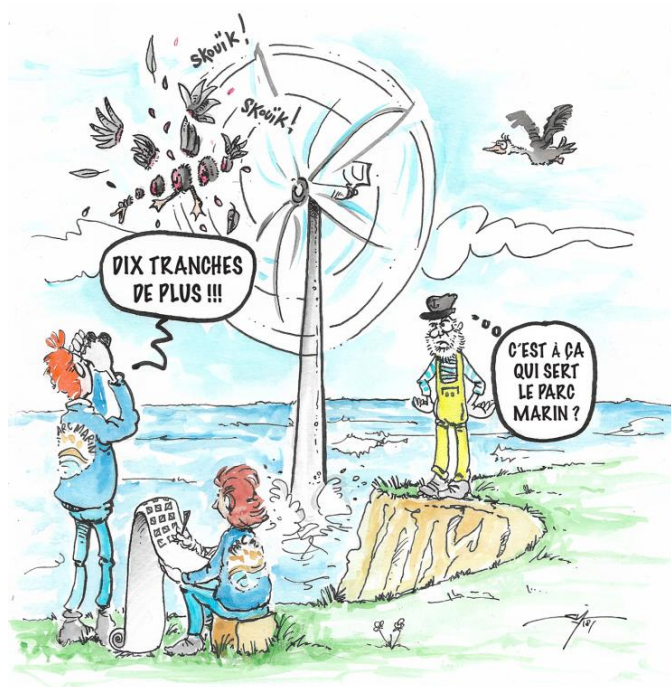
Bref, dans cette mixture indigeste issue de la fusion, il n'y a que l'addition payée par les personnels qui soit réellement salée ! Victime d'une organisation déficiente dès sa conception, ils s'épuisent contre vents et marées à mettre en œuvre les politiques publiques de préservation des milieux marins.

Avec 155 agents de l'OFB qui travaillent exclusivement ou majoritairement sur les milieux marins dans un établissement public qui en compte 2800, c'est à se demander si les enjeux écologiques des mers, des océans et du littoral comptent dix fois moins que les enjeux aquatiques et terrestres ? Vous savez pourtant à quel point c'est faux ! Inutile de vous rappeler la responsabilité de la France qui gère le deuxième domaine maritime mondial, les perspectives économiques de développement d'activités maritimes durables et le rôle des écosystèmes marins dans l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique. La loi « Climat et résilience », que vous défendrez la semaine prochaine devant l'Assemblée, devrait ainsi impulser un véritable changement de régime pour la préservation des milieux marins.

En pleine perte de sens de leur travail, de lisibilité de leurs missions, de reconnaissance, les agents du domaine marin ont le moral à marée basse, même s'ils serrent encore les dents jusqu'ici. Ils se sentent de plus en plus fragilisés : sans perspectives de carrière -ou même d'emploi-, sans valorisation de leur engagement, sans sauvegarde de leurs compétences. **Nous avons mis en garde l'équipe de préfiguration contre le risque de dissolution des missions propres aux milieux marins dans un gros établissement généraliste tel que l'OFB. Nous ne nous étions pas trompés, hélas !**

Ce n'est pas la ministre de la Mer, qui nous a avoué elle-même qu'elle n'a pas de moyens à consacrer à la biodiversité, qui viendra à notre secours. Ni d'autres établissements publics, comme l'Ifremer auquel l'OFB va déléguer certaines actions autrefois assurées par l'AAMP, en lui distribuant des chèques de plusieurs millions d'euros. **La biodiversité marine constitue la vitrine de l'OFB, étant un sujet de communication attractif pour le grand public, mais les actions concrètes pour sa préservation se font au compte-gouttes.** L'Etat français préfère-t-il payer des sanctions financières à la Communauté Européenne, comme dans le cas des captures de dauphins, que de se donner les moyens de défendre ce « bien commun » que sont les écosystèmes marins ?

Alors, Madame la Ministre, nous vous le demandons sans détour : quelle est le but de votre visite ? Trois petits tours et puis s'en va : simplement apporter votre soutien moral aux agents de l'OFB ? Nous faire l'obole d'une maigre revalorisation salariale, afin de nous faire avaler encore des couleuvres (une espèce hélas qui ne semble pas en voie de disparition à l'OFB) ? Ou avez-vous enfin de vraies bonnes nouvelles pour nous ? **Allez-vous enfin nous donner les moyens et une organisation appropriée pour réguler les activités qui détruisent, pillent et polluent nos mers et nos océans ?**



Contact CGT-Environnement : Sylvain Michel, 06 45 69 96 25

